

Max Ooft

La population autochtone du Surinam atteint les 18.200 personnes. Elle représente environ 3.7% de la population totale du pays (un total de 492.000 habitants¹, d'après le recensement 2004/2007), alors que deux ou trois mille personnes en plus habitent la voisine Guyane française, après avoir échappé à la « guerre interne » qui a eu lieu à la fin des années 80. Les quatre peuples les plus nombreuses sont les Kali'ña (Caraïbes), les Lokono (Arawaks), les Trio (Tirio, Tareno) et les Wayana. De plus, il y a des petits établissements d'autres peuples autochtones amazoniens dans le Sud-Ouest et le Sud du Surinam : les Akurio, les Wai-Wai, les Katuena/Tunayana, les Mawayana, les Pireuyana, Les Sikiiyana, les Okomoyana, les Alamayana, les Maraso, les Sirewu et les Sakëta. Les Kali'ña et les Lokono habitent principalement le Nord du pays et on les appelle parfois peuples autochtones « des basses terres », alors que les Trio, les Wayana et d'autres peuples amazoniens habitent le Sud et on les appelle les peuples « des hautes terres ».

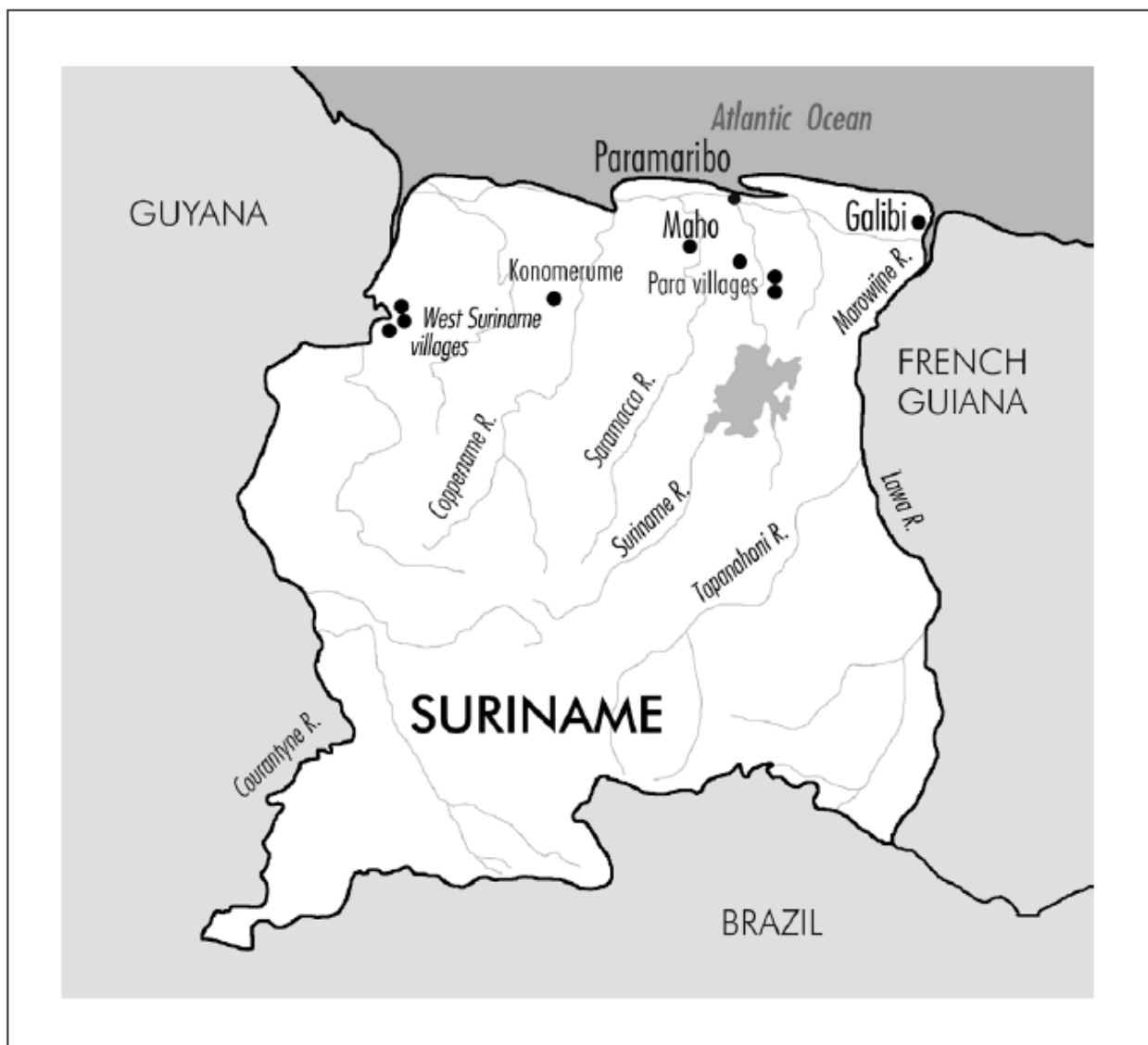
Le système législatif du Surinam, qui se base dans la législation coloniale, ne reconnaît pas les peuples autochtones ou tribaux. Le Surinam est le seul pays du continent américain sans aucun type de législation concernant la terre ou d'autres droits des peuples autochtones. Cela implique une menace importante pour la survie, le bien-être et le respect des droits des peuples autochtones et tribaux, notamment face à la croissante attention sur les nombreuses ressources naturelles du Surinam (la bauxite, l'or, l'eau, les bois et la biodiversité, entre elles).

Faits politiques

L'année 2010 a été dominée par les élections nationales pour une nouvelle Assemblée nationale (Parlement). Celle-ci a élu, à sa fois, un Président, le nouveau chef du gouvernement. Le processus qui a permis la mise en place d'une élection, autant que son résultat, sont significatifs de la situation des peuples autochtones du Surinam.

Le pays a un système politique semi présidentiel, dans lequel ni le Président ni le vice président ne sont pas élus directement par des élections nationales. Ils sont élus par une majorité de deux tiers de l'Assemblée nationale,

constituée par 51 représentants élus des dix régions administratives du Surinam. Si aucun candidat n'est «élu en deux tours : la décision se prend à une majorité simple de la Verenigde Volksvergadering (VTV – «Assemblée unifiée du peuple»), qui est composée par tous les représentants élus au niveau national, régional et municipal (919 personnes au total). Ce système électoral présuppose qu'on doit former des coalitions entre partis politiques, afin de garantir l'élection de leur candidat présidentiel dans l'Assemblée nationale. Cela garantirait aussi la participation du parti majoritaire dans le gouvernement, puisque c'est le Président qui choisit et nomme les membres du Cabinet des Ministres.



La participation politique des peuples autochtones du Surinam a été historiquement marginale. Elle s'est faite, principalement, à travers les principaux partis politiques, de sorte que les candidats autochtones (quand il y en a eu) doivent se plier à leur "discipline" et leurs politiques. Jusqu'à présent,

les partis politiques des peuples autochtones n'ont pas réussi à gagner des sièges propres ou à participer dans la coalition des partis du gouvernement.

Face à cette situation, l'Association des Leaders des Villages autochtones du Surinam (VIDS Vereniging van Inheemse Dorpschoufden in Surinamee) a décidé de nommer une Commission afin de dialoguer avec les partis politiques à propos des politiques que ces partis cherchaient de mettre en place et leurs programmes, ainsi que sur la participation autochtone dans le Gouvernement, au cas où ils seraient élus. Deux leaders de villages autochtones ont postulé pour les postes de représentants régionaux de Marowijne et Para, respectivement. L'un d'eux est membre du directoire de la VIDS et de l'autre directoire de KLIM, une filiale régionale de la VIDS. Les deux ont été élus. Pour la première fois dans l'histoire politique du Surinam deux chefs autochtones ont été élus pour siéger au Parlement dans la même période. Les deux font partie du NDP (Parti démocratique national), qui a gagné les élections (l'ancien principal parti à l'opposition). Ils ont pris leurs fonctions dans une cérémonie autochtone traditionnelle dans l'Assemblée nationale, quelque chose d'inédite dans l'histoire du Surinam.

Le nouveau gouvernement a pris ses fonctions en septembre 2010. Même si les promesses électorales relatives à la participation autochtone au gouvernement n'ont pas été tenues, on espère que, avec la présence de ces deux représentants autochtones dans l'Assemblée nationale et en ayant un dialogue direct plus fréquent avec le gouvernement, on pourra exercer une influence majeure sur les politiques de l'État. Le nouveau Président de la République, Desire Bouterse, a promis de mettre en place une discrimination positive pour les peuples autochtones et résoudre les questions relatives aux droits territoriaux.

Le soutien international à la lutte des peuples autochtones du Surinam a été substantiellement amoindri en 2010, surtout après la victoire électorale du NDP, dont les relations avec les Pays Bas ne sont pas très bonnes. Ce pays était, qui jusqu'au 2010, un important bailleur de fonds d'assistance pour le développement du Surinam. On n'attend plus d'assistance pour le développement des Pays Bas, et plusieurs organisations non gouvernementales qui étaient associées comme « organisations partenaires » du gouvernement des Pays Bas ont arrêté de soutenir les organisations de la société civile du Surinam. Il est probable que cette situation aura un impact dans la lutte pour la reconnaissance légale des droits des peuples autochtones du pays.

Adhésion aux normes internationales

Malgré le changement du climat politique, on n'a pas abandonné la stratégie d'exiger la reconnaissance des droits des peuples autochtones en s'appuyant sur le système judiciaire régional et international. Le nouveau gouvernement essaie d'accélérer l'application du jugement de la Cour interaméricaine des droits de l'homme concernant le cas Saramaka²; dont le délai de mise en place était prévu à mi-décembre 2010. Cette sentence oblige le Surinam à adopter une législation et des normes nationales pour la démarcation et la reconnaissance légale de la propriété collective du peuple Saramaka Maroon sur les terres tribales traditionnelles et à respecter son droit au consentement libre préalable et éclairé. Une telle reconnaissance aurait évidemment des répercussions pour tous les peuples autochtones et Maroon du Surinam. La VIDS participe avec la VSG (Vereniging van Saramaccaanse Gezagsdragers, Association d'Autorités Traditionnelles Saramaccas) dans les discussions avec le nouveau gouvernement sur sa mise en place. Entretemps, le soutien du Rapporteur spécial de l'ONU sur les droits des peuples autochtones, James Anaya, a été sollicité formellement par le gouvernement dans le processus de rédaction des lois sur les droits des peuples autochtones et tribaux du Surinam.

Il reste encore à voir si le nouveau gouvernement essaiera effectivement d'adopter une législation nationale et des politiques à faveur des droits des peuples autochtones qui soient en harmonie avec les normes internationales. Jusqu'au présent, les projets de politiques relatives au secteur minier, à l'infrastructure et à la décentralisation, par exemple, n'ont pas montré d'avancements dans la compréhension ou le respect pour les droits des peuples autochtones. Les droits des peuples autochtones et tribaux Maroon n'ont pas encore été légalement reconnus. Dans l'absence de cette protection légale, les plans annoncés pour intensifier les opérations minières dans le sud du Suriname, la construction d'une autoroute transamazonienne de Paramaribo au Brésil, les nouveaux travaux hydroélectriques dans le sud-est et sud-ouest du pays et la proposition d'intégrer les autorités traditionnelles autochtones et tribales dans les structures gouvernementales régionales, peuvent toutes être des menaces vitales pour les peuples autochtones et Maroon du Surinam.

En 2010 a été déposée une plainte auprès de la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme concernant les violations des droits de l'homme de la communauté autochtones Maho par l'État du Surinam. Le gouvernement précédent a violé les droits territoriaux ancestraux de cette communauté en émettant des titres de terre et des concessions à des tierces personnes, qui ont détruit ses récoltes. En l'absence d'une législation nationale sur les droits territoriaux des peuples autochtones, la communauté n'a pu que chercher la justice à travers l'organisme régional aux droits de l'homme. En décembre 2010, quand on a vu que ces violations n'allaient pas s'arrêter, la Commission a pris

des mesures de précaution contre le Suriname³. En 2011, la décision d'un autre cas contre l'État - présenté en 2007 par huit communautés autochtones de l'Est du Suriname et la VIDS pour d'infractions similaires -, devrait être prête.

Initiatives de développement

En 2010, l'initiative de la VIDS d'introduire dans l'école primaire l'éducation interculturelle bilingue en mathématiques a été mise en place dans la communauté autochtone, Konomerume (Donderkamp). Cette communauté s'est jointe à la communauté Galibi, qui avait déjà essayé ce type d'éducation l'année précédente. Les résultats de ce projet pilote, dans lequel on enseigne les mathématiques aux enfants dans leur langue maternelle et à l'aide de matériaux visuels de leur propre environnement, seront surveillés pour une période de trois ans pour comparer ses résultats scolaires avec ceux des enfants qui sont éduqués dans la langue officielle du Suriname, le Hollandais, qu'on ne parle pas de manière extensive dans l'intérieur du pays.

Une autre initiative qui a produit grandes attentes est celle de soutenir les femmes autochtones de deux régions de l'ouest et du centre du Suriname (zone Para) pour qu'elles établissent leurs propres entreprises à petite échelle. Les femmes autochtones de plusieurs régions du Suriname ont aussi participé dans une série de rencontres caribéennes de femmes autochtones qui pourraient bientôt donner lieu à un réseau caribéen de femmes autochtones.

Galibi, à l'est du Suriname, a été le siège d'une rencontre transfrontalière de peuples autochtones du Suriname, de la Guyane française et du nord du Brésil, organisé par la VIDS du Suriname et l'association Iepé du Brésil. Dans cette réunion on a discuté des problèmes liés à la constante présence de l'industrie d'extraction de l'or et ses nuisibles effets dans les communautés autochtones de tous les pays qui forment le Plateau des Guyanes, ainsi que des affaires sociales et des questions sur les droits territoriaux qui touchent les peuples autochtones. La similitude et solidarité entre les peuples autochtones de la région se sont avérées surprenants et on a décidé de continuer l'échange et la création de réseaux. La conférence a aussi adopté une Déclaration résolue contre les impacts de l'industrie d'extraction d'or sur les communautés autochtones⁴.

Notes et références

¹ La population est très diverse, du point de vue ethnique et religieuse. Elle est composée des Hindustani (27.4%), Créoles (17.7%), Maroons (« noirs des montagnes », 14.7%), Javanais (14.6%), Métis (12.5%), peuples autochtones (« amérindiens », 3.7%) et Chinois (1.8%). On parle au moins 15 langues différentes au Suriname, mais la langue officielle est le Hollandais, alors que la lingua franca utilisée dans des conversations informelles est le Sranan tongo (Surinamois).

² http://www.corteidh.or.cr/docs/casos/articulos/seriec_172_ing.pdf

³ <http://www.cidh.oas.org/medidas/2010.en.htm>150

⁴ <http://www.institutoiepe.org.br/noticias/47-eventos/167-problematICA-do-garimpo-e-discutida-por-povos-indigenas-do-brasil-guiana-francesa-e-Surinamee.html>

Max Ooft est officiel des politiques du Bureau de l'Association de Leaders des Villages autochtones de Surina (Bureau VIDS). Il a un doctorat en Sciences Médicales et un master en Administration d'entreprises (MBA).

Source : IWGIA, *The Indigenous World 2011*
Traduction pour le GITPA par Veronica Gonzalez, membre
du réseau des experts Amérique latine du GITPA